

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 27 MARS 2024

Date de la convocation
21.03.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le vingt sept mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGALT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Convention de partenariat avec l'association « Stolpersteine en France » pour la
pose de 8 pavés mémoriels sur la commune de Loudun**

Mme Bernadette VAUCELLE, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'association Stolpersteine en France adhère au projet pédagogique et mémoriel
initié par l'artiste berlinois Gunter Deming. Les Stolpersteine sont des pavés dont la face
supérieure, recouverte d'une plaque en laiton, rappelle la mémoire de toutes les victimes
du nazisme, qu'elles soient déportées dans un camp de concentration ou dans un centre
d'extermination parce qu'elles étaient Juives, Roms, communistes, Sintés, Yéniches,
membres de la résistance, homosexuelles, témoins de Jéhovah, etc....

Considérant de la plus haute importance la perpétuation du souvenir de la Shoah
et de l'ensemble des crimes du régime nazi, et la sensibilisation des jeunes générations
à ceux-ci, dans le but d'honorer les victimes et de préserver la mémoire de leur
présence passée dans nos villes et nos villages de France, la Ville de Loudun a décidé
de développer un projet mémoriel sur son territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Loudun a décidé de procéder à la pose de 8 pavés
mémoriels sur sa commune. Ce temps fort aura lieu le samedi 20 avril 2024 à partir de
10 H.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **10 AVR. 2024**

Publié le : **10 AVR. 2024**

Notifié le :

Pour ce faire, il est proposé de passer une convention avec l'association « Stolpersteine en France » pour définir le cadre général et les engagements de chacune des parties dans la mise en œuvre de ce projet.

Pour mener à bien la pose de ces pavés, la commune autorise l'occupation du domaine public et s'engage à subventionner l'association à hauteur de 1 408.30 € correspondant à :

- ✓ 1 056.00 € pour 8 pavés (132 € par pavé)
- ✓ 352.30 € de frais de déplacement et d'hébergement du président de l'association le 20 avril 2024, jour de la pose des pavés

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

